

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1520

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Fesneau, rapporteur et Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »

le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.